# CORREZE

# CHS du 2 novembre 2020

## Audit d'Ussel :

## « je vous affirme solennellement que cet audit n'a jamais eu lieu, et en conséquence ces questionnaires jamais existé. »

Un CHS exceptionnel s'est tenu le 2 novembre pour discuter de la situation de mal-être de nos collègues d'Ussel, malmenés par un audit éprouvant sur la base d'un questionnaire appelant à la délation.

Une audience intersyndicale le 22 octobre n'ayant pas permis de régler le problème, un droit d'alerte avait été immédiatement déposé.

Dans leurs déclarations liminaires, les 3 organisations syndicales sont revenues sur la chronologie des faits et insisté sur le caractère violent et illégal du questionnaire nominatif distribué aux agents.

Dans sa réponse, M. Lidin a réaffirmé qu'il n'avait pas connaissance du contenu de ce questionnaire jusqu'à ce qu'une organisation syndicale le lui envoie, et qu'il avait eu, depuis, des échanges avec sa collègue de la Haute-Vienne, département des auditrices, et a conclu ses propos par ***: « je vous affirme solennellement que cet audit n'a jamais eu lieu, et en conséquence ces questionnaires jamais existé. »***

Il s'est engagé à contacter les collègues d'Ussel pour leur expliquer, les rassurer et leur redonner confiance.

**FO-DGFiP 19** a, pour sa part, demandé que, dès que la situation sanitaire le permettra, une visite soit organisée par le CHS, si possible en présence du médecin de prévention, afin de s'assurer que le moral des collègues s'améliore.

---

Nous avons ensuite bien entendu abordé le nouveau confinement et la mise en télétravail de collègues.

A la demande de **FO-DGFiP 19**, nous avons appris que c'est maintenant 40% des agents qui peuvent être dotés d'ordinateurs portables, mais il faut attendre un peu qu'ils soient prêts.

Le médecin de prévention a précisé que pour les agents fragiles qui ne sont pas en zone blanche, ce sera d'office 5 jours, sauf cas particuliers à la demande de l'agent, mais c'est elle qui décide, en fonction de la pathologie et des conditions de travail (bureau seul…) Pour les autres, ce sera une mise en ASA.

Pour les autres agents la mise en télétravail se fera en fonction des souhaits de l'agent et de l'organisation du service.

Le sujet de la restauration collective sur Brive a été abordé. En effet, la cantine de l'Hôpital ne semble pas offrir de garanties sanitaires suffisantes et les collègues ont peur d'y aller. Si M. Lidin a évoqué plusieurs possibilités : livraison de plateau-repas du RIA de Tulle, demande dérogatoire de titres restaurant…, il se refuse à aborder l'indemnisation évoquée par le DG !